

28 avr 2017 -17:55

Appartient à Conseil des ministres du 28 avril 2017

## Modification de la planification de l'offre médicale

Sur proposition de la ministre de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 12 juin 2008 relatif à la planification de l'offre médicale.

Pour chaque année, le nombre maximum de candidats attestés donnant accès à l'un des titres professionnels réservés aux praticiens de l'art médical est fixé par arrêté royal. Pour l'année 2017, un quota global a été fixé correspondant à un nombre de 1230, réparti entre les Communautés :

- Communauté française : 738
- Communauté flamande : 492

Le nombre d'étudiants qui achèvera ses études en 2017 dépassera le quota fixé. Le projet permet d'autoriser à des candidats supplémentaires d'entamer le stage donnant accès à l'un des titres professionnels particuliers réservés aux praticiens de l'art médical. Le nombre supplémentaire de candidats sera égal à la différence entre le nombre de diplômés titulaires d'une attestation universitaire en 2017 et le nombre de candidats constaté pour l'année 2017.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires  
sociales et de la Santé publique  
Tour des Finances  
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<http://www.deblock.belgium.be>